

Le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif de la profession se sont réunis pour tenir un atelier dans le courant de la 36ème session du Conseil. Leur déclaration conjointe a été présentée à la fin de l'atelier

L'EXPLOITATION forestière illégale et le commerce illicite sont des préoccupations majeures pour deux groupes constitués par l'OIBT, le Groupe consultatif de la profession (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG). A tort ou à raison, on dit qu'une grande partie du commerce des bois tropicaux s'opère actuellement dans l'illégalité. Ce problème a de graves répercussions sociales et environnementales, compromet la réputation des industriels honnêtes, décourage les investissements dans la gestion responsable des forêts et amoindrit la contribution de la foresterie au développement économique et social. Loin d'être récent, ce problème inquiète depuis longtemps le secteur forestier dans le monde entier.

C'est pourquoi le TAG et le CSAG ont accueilli avec profonde gratitude que le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) ait officiellement reconnu en 2001 l'existence de ce problème et qu'il ait commencé à prendre des mesures pour y remédier. Nos deux groupes sont reconnaissants au Conseil de les avoir invités à tenir un atelier sur l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite. Cet atelier a eu lieu les 19 et 20 juillet 2004 et son objectif était de formuler des recommandations précises au CIBT et à ses Etats membres. Nous apprécions également les contributions, les encouragements et l'aide du Gouvernement suisse qui nous ont permis de tenir cet atelier.

Pour commencer, le TAG et le CSAG tiennent à insister sur les points suivants:

- nous reconnaissons que tous les pays—producteurs et consommateurs—ont un rôle à jouer et la responsabilité d'aider à éliminer l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite;
- nous reconnaissons que la production et le commerce illégaux ne représentent pas un problème uniquement pour le bois, ni uniquement pour les pays tropicaux. De nombreux problèmes se posent dans d'autres secteurs et dans les pays de la zone tempérée;
- bien que l'atelier et ses recommandations soient focalisés sur l'exploitation forestière illégale et commerce illicite des bois,

il a été reconnu que le problème de la légalité dans le secteur forestier embrasse une multiplicité d'autres questions, parmi lesquelles les droits des travailleurs, la gestion et le commerce des espèces sauvages, les questions sexospécifiques et le travail des enfants, la corruption et le blanchiment de l'argent ainsi que les conflits relatifs au bois;

- nous reconnaissons que l'un des facteurs poussant à l'exploitation forestière illégale est lié au fait que, dans la plupart des cas, seul le bois rentabilise la gestion des forêts, les revenus devant également couvrir le coût d'obligations sociales et environnementales. C'est pourquoi, le CSAG et le TAG encouragent le développement d'autres sources de revenu pour les propriétaires de forêts, tels que la rémunération des services que procurent les écosystèmes; et

- l'atelier a reconnu que le renforcement des capacités reste un besoin crucial et qu'il sera nécessaire pour que puissent être mises en oeuvre toutes les recommandations ci-après. En particulier, les capacités devront être renforcées dans tous les secteurs en cause, à savoir les secteurs judiciaires, des transports et des douanes, et l'OIBT devraient faire en sorte que tout son soutien en matière de formation s'adresse au personnel des Etats membres opérant dans ces secteurs.

Avant de présenter nos recommandations en détail, le Président du TAG et le Co-président du CSAG tiennent à exprimer les remerciements de notre groupe pour l'appui personnel de Dr Jürgen Blaser et son équipe d'Intercooperation, à Kerstin Canby de Forest

Trends qui a assumé les fonctions de secrétaire, et au professeur Rodolphe Schlaepfer de l'Institut fédéral de technologie suisse de Lausanne, qui a fait preuve d'un humour et d'une souplesse remarquables en tant qu'animateur de l'atelier.

Recommandations spécifiques

Les recommandations ci-après peuvent être mises en oeuvre par l'OIBT dans le cadre de ses travaux de politique, de projets aux niveaux national, régional et international, et des activités de son programme de travail—ainsi que par des actions entreprises indépendamment par les Etats membres de l'OIBT eux-mêmes. Ces travaux doivent reconnaître et respecter la souveraineté des membres de l'OIBT et devraient être menés de manière à stimuler le partage des enseignements tirés entre les gouvernements et les autres parties prenantes.

1. Au plus haut chef, nous prions instamment l'OIBT et ses Etats membres d'adopter une attitude encore plus agressive dans la lutte contre l'exploitation



Commerce et civilités: Débat des participants à l'atelier TAG/CSAG sur les mesures à prendre pour freiner l'exploitation forestière et le commerce illicites. Photo: K. Takahashi



forestière illégale et le commerce illicite. En particulier, nous encourageons les pays consommateurs à coopérer plus activement avec les services des douanes et les services chargés de l'application de la loi dans les pays producteurs, en vue de dépister le commerce illicite et de s'y attaquer.

2. Améliorer les données de base et les connaissances sur la production et le commerce des bois (aux niveaux national, régional et international), notamment sur l'ampleur, la nature et l'impact de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite. Il n'est pas possible d'estimer avec certitude l'ampleur et la nature de l'exploitation forestière illégale et d'y remédier sans disposer de meilleures données sur tous les aspects de la production et du commerce des bois. L'OIBT s'est déjà beaucoup investie dans le développement de statistiques et de bases de données, mais son travail n'a pas toujours entraîné une amélioration sensible des données, de leur accessibilité ou de la confiance du public en leur qualité.

- Appuyer davantage, en l'élargissant, l'initiative déjà prise par l'OIBT au sujet des anomalies dans les statistiques commerciales, et prévoir comme changement important d'encourager la collaboration d'autres institutions, notamment d'autres agences nationales, des ONG et du secteur privé, à la collecte des données.
- Encourager des études sur l'ampleur et la nature de l'exploitation forestière illégale (y compris son rôle et ses répercussions dans le secteur informel et les communautés locales) aux niveaux national et régional, en tenant compte de renseignements apportés par la société civile, le secteur privé et les gouvernements, afin de garantir une représentation des faits équilibrée et juste.

3. Encourager la transparence et un meilleur accès à l'information en améliorant la qualité des données publiées. Une plus grande transparence et un meilleur accès à l'information sont essentiels pour faire progresser la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite. Les gouvernements et autres acteurs doivent pouvoir générer et vérifier les données d'une façon transparente et accessible. A cet effet, il faudra mettre en place des mécanismes de surveillance indépendante par des tiers, des protocoles de vérification et de publication des données, et garantir un accès facile à l'information.

- Encourager les projets exécutés dans des pays à promouvoir la transparence et l'accès à l'information, en ce qui concerne notamment les concessions, leur attribution, leur cartographie, leurs plans de gestion ainsi que les revenus obtenus par le biais de taxes et de contraventions et leur distribution.
- Appuyer les études visant à identifier les meilleures pratiques de surveillance indépendante par des tiers comme outil pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et promouvoir la confiance du marché consommateur.
- Faire en sorte que tous les projets OIBT développent des bases de données de niveau national et des systèmes de gestion de l'information comportant des protocoles pour assurer la transparence de la collecte et de la vérification des données par des procédés faisant intervenir les multiples acteurs, et que ces projets garantissent un plus haut degré de transparence et d'accès à l'information.
- Faire en sorte que toutes les données de l'OIBT sur les forêts tropicales, leurs produits et leur commerce soient publiées de manière à être facilement accessibles (par ex. sur Internet).
- Encourager l'OIBT à entreprendre une évaluation de la façon dont ses données sont rassemblées, gérées et mises à la disposition du grand public.

4. Soutenir les efforts des pays lorsqu'ils réexaminent et/ou mettent à jour des lois et des règlements en vue de garantir qu'ils soient efficaces, applicables et équitables; s'attaquer aux problèmes fondamentaux de gouvernance; et améliorer l'exécution. Ce travail consisterait à réviser ou harmoniser des lois et des règlements par des processus consultatifs, en reconnaissant que toute révision devrait respecter les droits et les intérêts des communautés indigènes et autres collectivités locales et du secteur privé (par ex., en évitant une réglementation excessive).

- Appuyer des études comparatives et des ateliers régionaux et internationaux pour évaluer les lois et les règlements pertinents (y compris la fiscalité, les régimes fonciers et les politiques en matière de récolte) afin d'en dégager des leçons et des conseils pour d'éventuelles modifications des cadres juridiques. Ces travaux devraient être liés à des initiatives semblables mises en oeuvre par d'autres organisations internationales.

- Soutenir les projets exécutés au niveau des pays en vue d'aider les gouvernements à clarifier les droits de propriété (par ex., cadastres, établissement de cartes, reconnaissance légale, démarcation physique) et les processus visant à atténuer les éventuels conflits (par ex. à l'égard des concessions, des territoires autochtones et des aires protégées).

5. Encourager les régimes du commerce national, régional et international à promouvoir le commerce légal. Les intervenants du secteur financier, du secteur des transports, des services douaniers et des accords commerciaux qui participent au financement et au commerce des produits forestiers doivent tous jouer un rôle dans l'élaboration de solutions constructives destinées à promouvoir le commerce légal. Il est urgent de porter l'action au-delà de la communauté forestière pour étudier et harmoniser, au niveau du commerce national, régional et international, des mécanismes susceptibles de garantir que toutes les pratiques favorisent le commerce légal des produits forestiers.

- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile et d'organismes internationaux à des études et ateliers connexes sur le rôle des organismes de régulation du commerce (par ex. l'Organisation mondiale du commerce) en ce qui concerne l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite, et sur les mesures que les gouvernements des pays consommateurs peuvent mettre en place pour lutter contre le commerce illicite.
- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile et d'organismes internationaux intervenant dans le transport du bois (par ex. institutions financières, douanes, expédition, transport) à des études et ateliers connexes visant à cerner les faiblesses qui ont favorisé le commerce illicite.
- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile, du secteur des finances et d'organismes internationaux à des études et ateliers connexes sur les rapports qui existent entre corruption, blanchiment d'argent et autres problèmes liés au secteur des finances, à l'exploitation forestière illégale et au commerce illicite, en vue de réfléchir à des mesures que les gouvernements, les institutions financières et d'autres acteurs pourraient envisager.

6. Promouvoir des systèmes pour évaluer et vérifier la légalité des produits forestiers. Il est nécessaire d'encourager l'évaluation et le développement de technologies et de systèmes—y compris les efforts de meilleure auto-régulation de l'industrie—afin d'encourager la confiance des marchés consommateurs, d'étayer le commerce légitime et d'adopter des approches progressives vers le contrôle de la légalité.

- Appuyer les audits des systèmes gouvernementaux existants pour déterminer si les systèmes actuels sont adéquats, comment ils sont appliqués et comment les systèmes de chaîne de responsabilité peuvent être améliorés.
- Appuyer l'élaboration et l'adoption de systèmes de traçabilité des grumes en tant que moyen de vérifier la légalité, de reconnaître que le suivi efficace de l'acheminement des grumes est une étape nécessaire vers la certification.
- Appuyer le réexamen des codes déontologiques volontaires de l'industrie et des accords entre les sociétés et les communautés afin de stimuler le développement de l'autorégulation et de protocoles crédibles en matière de surveillance.

7. Promouvoir une plus forte participation des communautés locales à la gestion des forêts et au commerce. Ayant reconnu que les communautés indigènes et autres étaient d'importants acteurs dans les forêts tropicales, il est indispensable de les inclure dans les processus décisionnels, ainsi que de leur

Les chefs d'ONG au service du développement et du changement social

17 janvier-4 février 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 + 700 \$EU

Ce cours permet aux chefs et directeurs d'organisations non gouvernementales (ONG) d'accroître et d'affiner les compétences de base indispensables pour gérer le développement d'organisations dans notre ère de mondialisation rapide. Le cours est conçu de manière à élargir les aptitudes de l'apprenant: de décrire et critiquer les stratégies de changement social des ONG; de réexaminer les concepts et les théories du leadership en lui permettant de réfléchir à son propre type de direction et à son comportement en la matière; et d'identifier les caractéristiques de dirigeants efficaces en les comparant à celles de chefs d'ONG actuelles. Le point culminant du cours consistera en l'application simultanée de l'apprentissage individuel et collectif à des apprenants au Bangladesh, au Pérou et aux Etats-Unis.

Le cours sert de formation préliminaire ou d'admission à des études débouchant sur un diplôme universitaire de direction et gestion d'ONG au Bangladesh. Il est offert également en télémentorat par l'intermédiaire du Programme de partenariat mondial (www.global-partnership.net). A l'achèvement des études universitaires, un diplômé du cours pourra poursuivre des études en vue d'obtenir une maîtrise internationale et interculturelle de gestion à l'Ecole de formation internationale.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Participation en matière de suivi et d'évaluation

28 février-18 mars 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 \$EU

Conçu à l'intention des cadres de projets de développement, des responsables de recherches et des vulgarisateurs qui gèrent et/ou mettent en oeuvre des activités de développement communautaire, ce cours examine le suivi et l'évaluation effectués en participation aux niveaux de la communauté, du programme et de l'organisation des travaux. Plusieurs cas sélectionnés sont présentés et discutés. Les participants ont l'occasion d'examiner en commun les concepts, théories, méthodes, outils et techniques qui ont été mis à l'essai et utilisés dans ce domaine.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Gestion du développement rural

2-20 mai 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 \$EU

Conçu à l'intention des cadres supérieurs et moyens chargés du développement, ce cours étudie les questions de développement, la gestion des programmes de développement durable et axés sur les habitants, et la gestion des organismes de développement. Il porte sur la planification de programmes et de projets, leur exécution et leur évaluation. Les participants sont mis en face d'expériences réelles de développement rural. Le cours est articulé autour d'observations faites sur les travaux de développement effectués au niveau de communautés aux Philippines.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Introduction des sexospécificités: de la programmation à la transformation organisationnelle

14-25 novembre 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2 250 \$EU

Ce cours fournira aux cadres supérieurs et moyens chargés du développement, des outils leur permettant d'influencer les décideurs de leur organisation en matière de prise en compte systématique des sexospécificités. Ce cours s'appuie sur un examen d'expériences précédemment et actuellement tentées dans ce domaine par les organisations, les programmes et/ou les projets des participants. A l'aide d'un outil 'd'audit des questions sexospécifiques', les participants chercheront à mieux comprendre les démarches précédentes de leur propre organisation en matière de sexospécificités. L'audit se concentrera sur les dimensions suivantes: volonté politique, capacité technique, responsabilité et culture organisationnelle. L'occasion sera donnée aux participants de faire des exercices réels en vue de préparer le processus de changement projeté dans leur propre organisation pour la prise en compte des sexospécificités.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Les cours sont dispensés en anglais, sauf indication contraire. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

► suite de la page 31

fournir l'assistance technique leur permettant de gérer la forêt dans la légalité et d'améliorer la capacité de protéger leurs droits. Ces démarches favoriseront la transparence, réduiront le potentiel de corruption et garantiront une plus grande équité.

- Faire en sorte que tous les projets et toutes les études de l'OIBT liés à l'exploitation forestière illégale prévoient la consultation sérieuse des communautés, d'autres membres de la société civile et du secteur privé.
- Entreprendre des études pour trouver les meilleurs moyens de faire participer la société civile à l'application de la loi forestière (par ex. assistance au sein de comités de surveillance).
- Appuyer des études et des ateliers de niveau national et régional pour comprendre la portée de la foresterie pratiquée par les communautés indigènes et autres, les politiques et autres règlements susceptibles de constituer des obstacles et leur rapport avec l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.
- Accroître le soutien de projets en faveur d'entreprises de foresterie communautaire, y compris l'assistance technique pour aider les communautés à comprendre les lois nationales, à s'y conformer et à forger des alliances équitables avec les acteurs importants de l'industrie.

Recommandations de mesures à prendre dans le court terme

- Organiser une conférence internationale (avec études connexes à l'appui) sur le transport des produits ligneux, à laquelle participeront les représentants des institutions financières, des services douaniers, des secteurs d'expédition et de

transport, en vue de cerner les faiblesses qui ont permis le développement du commerce illicite.

- Organiser une conférence internationale sur la foresterie communautaire indigène et autre, la jouissance des forêts, les politiques et autres règlements qui constituent des obstacles à la gestion et au commerce et leurs rapports avec l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.
- Renforcer en élargissant le domaine couvert par les projets de l'OIBT en vue de financer les partenariats de secteur privé/société civile pour promouvoir la pérennité et la légalité dans la gestion des forêts et le commerce des produits forestiers.

Nous sommes heureux d'avoir pu élaborer conjointement ces recommandations et attendons avec intérêt d'autres occasions de fournir des conseils au CIET.

Participants à d'atelier

TAG: Barney Chan (Coprésident de l'atelier), Sarawak Timber Association (Malaisie); Ivan Tomaselli, ABIMCI (Brésil); Paul Rasmussen, DLH (Danemark); Jean-Jacques Landrot, Association interafricaine des industries forestières (France); Brent McClendon, International Wood Products Association (Etats-Unis); Dani Pitoyo, BRIK/APKINDO (Indonésie); Dick McCarthy, PNG Forest Industries Association (PNG)

CSAG: Andy White (Coprésident de l'atelier), Forest Trends (Etats-Unis); Cleto Ndikumagenge UICN/CEFDHAC (Cameroun); Chen Hin Keong, TRAFFIC International (Malaisie); Yati A. Bun, Foundation for People and Community Development (PNG); David Young, Global Witness (Royaume-Uni); Alberto Chinchilla, ACICAFOC (Costa Rica); Hildebrando Rufner, COICAP (Pérou); Yam Malla, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (Thaïlande).